



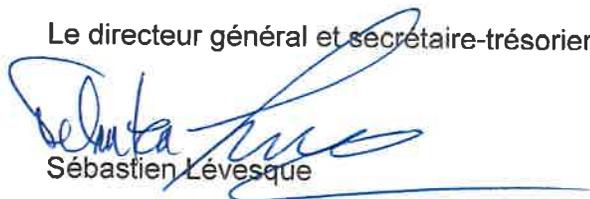
**EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QU' :**

En vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a établi, le 28 novembre 2018, le calendrier de ses séances ordinaires en 2019, lesquelles auront lieu au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard, Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts, à 19 h 30 et aux jours suivants:

Lundi	21 janvier	Lundi	8 juillet
Lundi	11 février	Lundi	9 septembre
Lundi	11 mars	Mardi	15 octobre
Lundi	8 avril	Mercredi	27 novembre
Lundi	13 mai	Lundi	9 décembre
Lundi	10 juin		

**DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE VINGT-NEUVIÈME JOUR DE NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

  
Sébastien Lévesque

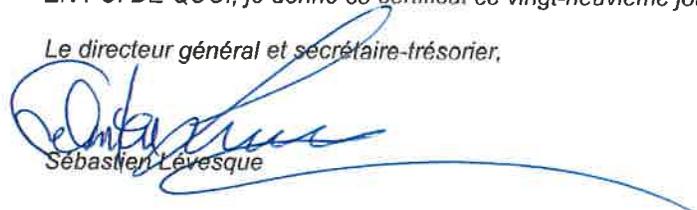
---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

*Je soussigné, Sébastien Lévesque, résidant à Sainte-Anne-des-Monts, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en en affichant une copie au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, à Cap-Seize et sur le site Internet de la MRC, le 29 novembre 2018.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-neuvième jour de novembre deux mille dix-huit.*

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

  
Sébastien Lévesque